Envoyé en préfecture le 02/02/2021

Reçu en préfecture le 02/02/2021

Affiché le

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULI

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20210201-004

du 01 février 2021 n°004 page 1/2

EXTRAIT:

GRAND CHÂTELLERAULT Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (21): M.ABELIN, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

POUVOIRS (0):

EXCUSES (5): M.PICHON, M.CIBERT, Mme GODET, M.AURIAULT, M.MEUNIER

Nom du secrétaire de séance : Henri COLIN

RAPPORTEUR: Monsieur Michel DROIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

<u>OBJET</u>: Pépinière d'entreprises René Monory : appel à projets pour l'animation de la pépinière et l'animation économique du territoire de Grand Châtellerault

A l'occasion de la construction de la pépinière d'entreprises René Monory en 2011, l'agglomération de Grand Châtellerault a lancé en 2011, 2014 puis 2018, un appel à projet pour une durée de 3 ans chacun.

Cet appel à projet a pour objectifs :

- l'accompagnement des entreprises de la pépinière dans leur développement et leur intégration dans le territoire,
- la mise en œuvre d'un plan d'actions d'animations économiques régulières au bénéfice de l'ensemble des entreprises du territoire de Grand Châtellerault

Des associations ou des GIE ont pu y répondre, en formulant un projet dans ce cadre.

L'agglomération de Grand Châtellerault a conclu une convention pluriannuelle du 1er avril 2018 au 31 mars 2021 avec l'association RADEC (Regroupement d'Acteurs pour le Développement Économique du Châtelleraudais) qui répondait aux objectifs fixés.

L'appel à projet arrivant à son terme, il vous est proposé de lancer un nouvel appel à projet auprès des associations ou GIE souhaitant s'investir sur le territoire.

Un comité de sélection composé d'élus et de techniciens devra retenir la proposition dont le plan d'actions sur 3 ans correspondra le mieux à l'intérêt local.

* * * * *

VU l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC, et notamment l'article I.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence développement économique,

Envoyé en préfecture le 02/02/2021

Reçu en préfecture le 02/02/2021

Affiché le

360

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULI

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20210201-004

du 01 février 2021 n°004 page 2/2

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT la nécessité d'accompagner les jeunes entreprises hébergées dans la pépinière, afin de contribuer à la pérennité de leur projet,

CONSIDERANT la nécessité de créer une transversalité entre les entreprises hebergées et le tissu économique local,

CONSIDERANT l'intérêt pour le territoire de maintenir un plan d'actions d'animations économiques,

CONSIDERANT que cette activité doit relever, a priori, de l'initiative privée,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à lancer l'appel à projets ci-annexé,
- d'autoriser le Président à créer un comité de sélection ad hoc pour la sélection des candidats.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation, Pour le président et par délégation, La directrice des affaires juridiques et institutionnelles, Céline NICOUD